



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 11 octobre 2012
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

Après étude du préavis municipal N° 14/2012 relatif à

L'adoption du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets

Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour.

Après lecture des rapports de la commission Ad Hoc et de la commission de gestion ainsi que l'acceptation de l'amendement concernant l'art. 16, alinéa N°2

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 14/2012 avec son amendement par

21 OUI - 1 NON - 1 ABSTENTION

soit

- 1. D'adopter le préavis N° 14/2012;**
- 2. D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013 ;**
- 3. D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets avec son amendement de l'art. 16, alinéa 2.**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 11 octobre 2012.

Le Président
Pascal Contegat



La Secrétaire
Sabrina Aeberli